



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 44971

Texte de la question

M. Leon Aime appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'inquietude qui gagne l'ensemble des associations d'anciens combattants apres avoir eu connaissance du schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat, adresse le 5 septembre dernier aux prefets de quatre regions administratives. Ce projet de reforme semble porter une menace serieuse sur les structures de tutelle existantes des anciens combattants et plus particulierement sur la structure de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre cree par la loi. Il lui demande donc de lui indiquer ces intentions sur ce dossier afin de proteger les interets des anciens combattants.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agit d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'est precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'Office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer au ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien des structures actuelles du ministere, de ses etablisements publics et de ses services exterieurs.

Données clés

Auteur : [M. Aimé Léon](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44971

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5851

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6590